



PROCES VERBAL

Bureau Communautaire du Mardi 30 Janvier 2018



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents représentés :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND

Absents excusés :

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par M. Martin ARNOUT, ce qu'accepte le Bureau Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Bureau Communautaire du Mardi 5 décembre 2017 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

I – Informations

Charte Port & territoire – Présentation

Antoine Bouvet

La CARENE a travaillé de longue date avec le Grand Port maritime, en lien avec les communes concernées, sur le projet de charte « Port & territoire ». Le titre évoque assez bien le sens de ce document, qui est à la croisée du projet stratégique du Grand Port maritime, d'un côté, et du projet de territoire, de l'autre. En effet, le Grand Port maritime était vraiment un territoire d'interface à la fois avec les trois communes, principalement, de Donges, Montoir et Saint-Nazaire, et avec le territoire du Grand Port, sur plusieurs aspects. En termes de développement économique, d'abord, parce que le Grand Port a la particularité d'être un port de trafic, mais aussi un port éminemment industriel. Il y a donc des enjeux de développement sur ces fonciers et il importe que le projet d'aménagement du territoire, notamment le PLUi, soit bien en cohérence avec le projet stratégique du Grand Port et dans l'intérêt global du territoire, que chacun n'ait pas sa vision de son côté, mais que ce soit bien harmonisé. C'est aussi un territoire sur lequel il y a des enjeux entre les parties de villes habitées et donc, le développement urbain, et les enjeux d'activités portuaires. L'ADDRN a joué un rôle de coordination de toute cette démarche entre la Ville de Saint-Nazaire, la CARENE et le Grand Port, mais en lien aussi avec Montoir et Donges. L'idée consiste à recenser les grands enjeux de développement, de cartographier un certain nombre de points d'interface clés et de les traduire sur des fiches action. Des échanges ont eu lieu avec Michèle Lemaître et deux de ses adjoints, la semaine précédant cette réunion du Bureau, lors de la présentation du document. Le document n'a pas vocation à présenter l'ensemble des actions qui se déroulent sur le Grand Port maritime. Ainsi, pour l'écologie industrielle, il existe déjà un cadre de gouvernance. La charte, elle, porte vraiment sur des actions nouvelles, qui ont supposé de se mettre d'accord non pas sur la solution, mais sur la méthode pour aboutir à une solution et avec, autant que possible, un calendrier ainsi qu'une identification des différents acteurs.

L'un des objectifs est d'arriver à une signature de ce document à l'occasion du conseil de surveillance du Grand Port maritime qui aura lieu le 16 mars et donc, si tout se passe bien, au Conseil communautaire de la dernière semaine de mars, étant entendu que ce document est un projet et qu'il est donc possible, dans ce laps de temps, de procéder à quelques ajustements, si nécessaire.

Franck Mousset, directeur du Grand Port maritime

Du côté du Grand Port, cet aboutissement est une grande satisfaction. La démarche d'élaboration de la charte a été engagée depuis plus de deux ans et sa rédaction donne lieu à des réunions tous les mois. C'est donc une bonne chose que d'arriver dans la dernière ligne droite. L'agglomération nazairienne arrive avant Nantes Métropole, puisqu'une démarche de même nature est engagée entre le Grand Port maritime et Nantes Métropole. En revanche, elle moins avancée à ce jour.

Le document s'appuie sur le constat partagé que le territoire est extrêmement dynamique. Il s'y passe beaucoup de choses. Souvent, entre le projet stratégique du Port et la volonté politique locale d'aménagement de la collectivité, des frictions ont lieu et des sujets doivent être débattus ensemble. L'intérêt de la charte est de partir sur l'idée que sur ce territoire dynamique, il y a beaucoup de choses à faire ensemble, que les parties le souhaitent des deux côtés et que l'on arrive à définir une méthode de travail. Celle-ci se traduit par les fiches action qui figurent dans les derniers chapitres, où sur chacun des sujets, qui sont des sujets d'actualité, des sujets importants pour chacune des parties, elles ont réussi à définir comment elles voulaient avancer ensemble et à mettre en place une gouvernance aussi bien politique, entre le Président du directoire et les élus, qu'une gouvernance technique. La signature de cette charte, dont la signature est espérée au courant du 1^{er} trimestre 2018, est donc un aboutissement dans la rédaction du document. Il conviendra ensuite de piloter et de faire avancer toutes les fiches action.

Samuel Soriano, directeur de l'ADDRN

Le document a été voulu relativement compact et efficace dans son contenu et dans son propos. Il est structuré en quatre grandes parties, qui suivent un très bref engagement des parties, qui, de manière un peu formelle, fait bien référence au projet stratégique du Grand Port maritime, avec lequel ce document se devait d'être en cohérence, ainsi qu'aux différents projets stratégiques et de développement de la CARENE, que ce soit à l'échelle communautaire ou à l'échelle des communes. Il rappelle également un certain nombre de considérants qui ont justifié la démarche et portent engagement des parties à mettre en œuvre les dispositions de la charte.

La première des quatre composantes de ce document s'intitule « ambitions partagées à horizon 2030 ». La gageure était d'arriver, de manière très synthétique, c'est-à-dire en une page sur chaque item, à exprimer ce qui faisait l'essentiel des enjeux et également, de la singularité des sites portuaires de Saint-Nazaire, à la fois pour le territoire de la CARENE et pour l'établissement portuaire. Quatre entrées thématiques ont été retenues, au-delà d'un rapide portrait volontairement sélectif de la réalité de Nantes Saint-Nazaire Port aujourd'hui : le développement économique et l'emploi, les mobilités et l'accessibilité, l'environnement et l'écologie et les rapports hommes/territoire.

S'agissant de l'économie et de l'emploi, les parties ont estimé que trois idées importantes semblaient mériter attention, qui font partie des singularités des sites portuaires. C'est d'abord le fait que le territoire de la CARENE est un territoire de grande emprise industrielle. Son premier aménageur économique est l'établissement portuaire, qu'on lit moins souvent comme tel que comme opérateur portuaire. C'est pourtant un acteur très important pour la CARENE pour mettre en œuvre ses capacités d'accueil et de développement des entreprises et des établissements qui sont présents sur son territoire. Dès lors, c'est indirectement l'un des acteurs qui contribuent au développement de l'emploi, d'autant plus que la particularité du Port de Nantes Saint-Nazaire, spécialement sur ses sites nazairiens, est que cet établissement, sur son domaine, accueille une concentration d'emplois exceptionnellement élevée pour un site portuaire. Si l'on fait le comparatif avec d'autres sites portuaires comme Le Havre ou même Anvers, pour de grands sites portuaires, le rapport entre la surface occupée par les établissements et l'emploi est bien moindre qu'à Nantes Saint-Nazaire, pour la simple et bonne raison que sur les emprises portuaires se trouve également le cœur de l'écosystème industriel du grand espace métropolitain qui s'étire tout le long de l'estuaire depuis la métropole nantaise jusque dans l'agglomération de la CARENE. Cela signifie aussi que ces sites portuaires sont pourvoyeurs d'une offre assez singulière dans l'offre territoriale pour les entreprises, parce que ce sont aussi les sites qui concentrent de très grandes emprises. C'est une valeur en soi pour le développement d'une partie des activités qui se déploient sur le territoire. Il convient à cet égard de saluer le travail assez remarquable conduit par les équipes de l'agglomération de Saint-Nazaire et du Port à la faveur du dévoiement du boulevard des Apprentis. Dans une configuration classique, il est peu probable que l'on aurait pu mener ce projet dans les délais dans lesquels il a été mené, du simple fait d'avoir dû relocaliser très rapidement les entreprises. La plasticité de la gestion du domaine portuaire par l'établissement portuaire, par le biais des AOT, était un outil extrêmement précieux pour pouvoir mener à bien ce projet à titre d'exemple. C'est une vraie ressource pour le territoire, dont on ne fait peut-être pas assez mention et à laquelle il faut porter attention et intérêt.

Une autre particularité du site portuaire est qu'il est un fort attracteur touristique, comme en attestent les chiffres présentés, qui doivent encore être actualisés, en lien avec Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, parce que le travail a mérité un certain temps de maturation, ce qui fait que les chiffres, eux aussi, ont mûri. Le site portuaire est l'un des grands spots de fréquentation touristique sur le territoire. L'enquête menée sur les pratiques touristiques sur le littoral, dont le livrable est en cours de finalisation, a montré que pour un certain nombre de touristes qui se rendent en Vendée ou dans le sud de la Bretagne, le détour par Saint-Nazaire et par le port de Saint-Nazaire pour faire du tourisme industriel est un passage obligé. On n'y vient que pour cela, et l'on parcourt 100 à 150 kilomètres pour venir voir les chantiers navals, les sites de construction d'Airbus, etc. Le port est donc un attracteur touristique certain, qui peut peut-être encore gagner en puissance, notamment par le développement d'autres fonctions, plus nautiques, et peut-être, si le marché s'en trouve confirmé à l'avenir, une fonction autour de la croisière.

Le deuxième grand item regroupe toutes les questions autour des mobilités et de l'accessibilité. Le Port a une fonction logistique majeure à l'échelle métropolitaine. Mais ce sont des sites portuaires qui ont aussi la particularité d'être extrêmement inscrits dans la ville. Certains collaborateurs de l'ADDRN défendent l'idée, et c'est sans doute une réalité, qu'une partie de la ville de Saint-Nazaire est portuaire, puisqu'aujourd'hui, on traverse le port pour accéder à Saint-

Nazaire, à Montoir, à Donges, y compris quand la quatre-voies est coupée le soir. L'emprise portuaire est vraiment ouverte et d'ailleurs par moments étonnamment perméable, pour qui arrive et découvre ce territoire singulier. Ceci implique nécessairement des problématiques de gestion des conflits d'usages, des problématiques particulières de sécurité, ce qui n'existe pas sur tous les sites portuaires. Le site portuaire de La Rochelle, par exemple, est fermé, derrière des grilles. Il y a un portail et seuls les ayants-droit peuvent y entrer. À tel point, d'ailleurs, que l'établissement portuaire rochelais a créé une maison du Port dans laquelle il a installé ses services et qu'il y a une partie qui permet à la population de disposer d'une vue sur le site portuaire. Il y a donc une zone d'interface, à travers ce bâtiment. Sur les sites de Saint-Nazaire, cette problématique n'existe pas du tout, bien au contraire. Ce n'est pas si fréquent que cela, lorsque l'on regarde la configuration des ports en Europe.

Un enjeu très important porte sur la gestion du stationnement, qui s'inscrit par ailleurs dans le cadre de l'élaboration du plan de déplacements urbains en cours à l'échelle de l'agglomération sur les questions de mobilité de proximité. Il existe une pression sur le stationnement salarié, en particulier, qui est énorme, et avec un vrai conflit sur l'usage des sols, puisque le sol est une valeur rare, ne serait-ce que parce qu'il est aussi dans un milieu extrêmement sensible. On ne peut donc pas se permettre d'aller artificialiser énormément de sols, parce que l'on en manquerait. Il y a dès lors une vraie concurrence sur l'usage du sol sur les sites portuaires et partout où l'on met du stationnement salarié, ce sont forcément des surfaces qui ne sont pas travaillantes pour les établissements, sur lesquelles on ne peut faire de pré-montage, où l'on ne peut pas stocker des matériaux, où l'on ne peut pas manœuvrer, et ainsi de suite. Le stationnement constitue donc une vraie préoccupation, que l'ADDRN a commencé à travailler avec les équipes du Port, de l'agglomération et des chantiers navals et qui trouve d'autres prolongements plus récents en lien avec la partie de Cadréan que la CARENE gère en termes de zone d'activités et autour des sites d'Airbus en particulier. La gestion des mobilités, l'accessibilité et le stationnement sur les sites portuaires constitue donc un gros sujet et un enjeu très particulier du plan de déplacements urbains.

Enfin, il ne faut pas non plus oublier la vocation maritime du site portuaire. Dans les accès, il y a aussi les accès maritimes. Cela paraît une évidence, mais on pourrait les perdre de vue. C'est un enjeu très fort, parce que le port est très conditionné, en termes d'accès, par son statut de port d'estuaire. Ses conditions d'accès sont très particulières au niveau maritime. La question de réaffirmer les sites de Saint-Nazaire comme la grande porte maritime de la métropole Nantes Saint-Nazaire a été identifiée comme un enjeu important.

Sur le plan de l'environnement et de l'écologie, que ce soit dans les démarches portées par l'agglomération ou dans le cadre du projet stratégique du Port pour 2015-2020, intitulé « vers un port de la transition énergétique », la question de l'environnement et de l'écologie est un sujet très important, en rapport avec les sites portuaires du territoire. Il faut d'abord rappeler que dans le domaine portuaire, un certain nombre de grands sites participent de manière très importante et très active à l'équilibre des écosystèmes ligériens et de l'estuaire. Le Port est aussi l'un des opérateurs de la gestion des milieux, un opérateur outillé et reconnu pour ce faire, qui fait donc partie des acteurs importants du territoire en la matière. Se pose par ailleurs une problématique particulière liée aux risques : les risques technologiques et industriels, évidemment, mais aussi les risques liés au changement climatique, à la submersion, à la montée des eaux, à l'inondabilité, etc. Enfin, des démarches importantes sont engagées sur le Port avec l'agglomération, notamment autour de la question de l'écologie industrielle. Le Port tire une partie importante de ses recettes commerciales de trafics carbonés. Un enjeu important à moyen et long terme pour le site et pour l'établissement portuaire est de muter vers un autre modèle. Cela ne se fait pas en deux jours, mais tout le monde a pleine conscience que des démarches sont engagées autour de ces questions.

La question des rapports hommes/territoire est apparue très importante. Les sites portuaires sont aussi une réalité humaine. Il y a des gens qui y travaillent tous les jours, il y a des gens qui y ont probablement passé une bonne partie de leur vie. Ils font aussi partie des grands espaces identitaires du territoire et des communes, en tout cas, des trois communes qui sont concernées par le port. Cette partie du document a été intitulée : « un port vécu ». Ce n'est pas neutre. Cela veut dire que toucher à la question portuaire, faire du projet en zone portuaire, en ville portuaire, c'est aussi toucher à une réalité sociale, à une réalité humaine, et il est important d'en tenir compte. Cette question des rapports hommes/territoire comprend également la question des lisières. La ville portuaire, à certains endroits, jouxte la ville habitée, résidentielle, avec évidemment des problématiques de gestion des rapports de nuisance, des rapports de bruit, des rapports de risque, etc., et donc, la nécessité d'avoir, autour des sites portuaires, des espaces de dialogue

permanent, que ce soit avec les établissements qui y sont implantés, qui sont aussi des clients du Port, que ce soit entre le Port et les collectivités, que ce soit avec les riverains qui sont situés à proximité ou plus largement, avec la population du territoire, puisque quand on cartographie, on constate que le rayonnement du pôle d'emplois que représentent les sites portuaires va bien au-delà des limites de l'agglomération de Saint-Nazaire et concerne en grande partie aussi la métropole nantaise, entre autres, il ne faut pas le mésestimer, et bien sûr aussi la presqu'île, tout le Pays de Pontchâteau, le secteur de Savenay et même, le sud du Pays de Redon.

Dans cette démarche d'élaboration de la charte, les parties se sont efforcées, pour avoir une représentation spatiale du site portuaire, d'en partager une lecture. Cela a d'ailleurs fait débat, et les parties se sont accordées sur une présentation des espaces portuaires autour de trois grandes entités. La première entité a été dénommée « port urbain ». Elle est assez réduite en superficie et correspond au sud de la partie historique des bassins, l'endroit où se concentrent probablement le plus les questions d'articulation des fonctions portuaires, des fonctions maritimes, des fonctions nautiques, peut-être, demain, et des fonctions urbaines, puisque c'est aussi une partie habitée, où se trouvent aussi les Escales, qui accueille aussi une partie de la fréquentation touristique, etc. C'est en tout cas la partie la plus en prise avec la ville. Un repérage est effectué autour d'un certain nombre de sujets auxquels, à date, en tout cas, les parties se sont entendues sur le fait que ce sont des sujets sur lesquels elles auront de toute façon à échanger et à travailler. Cela ne prétend pas être exhaustif, cela oublie peut-être des choses. Cela procède d'un certain nombre de choix et il est toujours possible d'en ajuster quelques-uns. Le deuxième grand espace portuaire, le port dit logistique et industriel, voit son extrémité ouest du côté du bassin de Penhoët et s'étire jusqu'au-delà du terminal roulier, à Montoir. La logique est la même. La troisième entité est le port énergétique et agroalimentaire, qui est le plus à l'est, essentiellement sur la commune de Donges et pour partie, sur la commune de Montoir. Il est bien sûr marqué par la présence, en particulier, des grands terminaux énergétiques, que ce soit le terminal méthanier ou le terminal charbonnier, aujourd'hui, et le site de la Raffinerie, à Donges, bien entendu.

Le document comprend enfin un ensemble de fiches action. Elles ne sont pas très nombreuses, mais elles correspondent aux projets, aux actions, aux sujets qui nécessitaient d'être outillés, c'est-à-dire qui n'étaient pas déjà organisés ou déjà outillés et dont il a semblé important, pour les parties, d'assurer la mise en œuvre à l'horizon de 2020, soit un horizon plus rapproché, cohérent avec le projet stratégique du Port et également avec l'échéance de la mandature, pour ce qui concerne le territoire. Le principe de ces fiches action est assez simple. Elles comportent un descriptif assez rapide et assez efficace des enjeux objectifs qui se rapportent à l'action, comme par exemple les attendus de la démarche engagée autour de l'activation de la façade littorale et qui concernent pour l'essentiel le port urbain. Elles comportent aussi un engagement des parties, Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire, d'un côté, communes et communauté, de l'autre, le lien avec d'autres opérations qui figurent dans la charte et quelques jalons clés sur lesquels les parties se sont entendues en termes d'objectifs dans la démarche. Elles précisent enfin qui est pilote au sein des instances de mise en œuvre de la charte, qui a mandat non pas de tout faire, mais d'être le garant auprès de tous que le projet avance comme convenu et s'il n'avance pas, de s'en ouvrir aux différentes parties pour que les choses soient revues.

Les sujets retenus sont les suivants :

- l'activation de la façade littorale ;
- la reconversion de l'îlot des anciens frigos ;
- le projet de bassin de plaisance à Saint-Nazaire ;
- la reconversion de l'usine élévatoire ;
- la valorisation de l'ancien site Stock Ouest, là où il y avait les grandes cuves qui ont été démolies, du côté de la rue Henri-Gautier ;
- la prise en compte, dans le plan local d'urbanisme intercommunal, des questions plus particulières relatives aux secteurs portuaires ;
- un travail sur les stratégies de valorisation et d'aménagement des bassins de Saint-Nazaire et de Penhoët ;
- des sujets plus terre-à-terre mais à fort enjeu, comme la gestion et le coût d'entretien des ouvrages mobiles, ouvrages nautiques mais aussi ouvrages routiers, fréquentés à la fois par des usagers du site portuaire mais aussi par les quidams, les tout-un-chacun urbains, pour clarifier qui s'occupe de quoi, surtout qu'il y a eu des effets de superposition dans le temps et d'évolution des domanialités (réforme portuaire, transfert de compétence, etc.) ;

- dans le même esprit, la question des domanialités et des modalités de gestion des espaces publics hors AOT, c'est-à-dire en dehors des espaces loués à des entreprises, quand bien même ils restent ouverts et accessibles physiquement en secteur portuaire.

Pour que tout cela ne soit pas une simple déclaration d'intention, les parties ont jugé important de définir un cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de cette charte, qui a d'ailleurs été mis en place en préfiguration de la charte et qui a servi de cadre pour sa préparation, avec, au cœur du système, une instance appelée « comité d'application de la charte », qui réunit un niveau direction générale et direction du territoire, Franck Mousset, pour Nantes Saint-Nazaire Port, une fois par mois, l'ensemble des parties. Cela permet, sur l'une des fiches particulières ou sur l'ensemble, de faire un balayage sur le bon avancement des choses. Cette instance est une instance de travail, d'arbitrage courant. C'est aussi l'espace dans lequel les uns et les autres peuvent alerter sur la nécessité, pour un sujet, d'un échange entre le Président de la CARENE et le Président du Directoire du Port, ou pour un autre sujet, d'un échange en Bureau communautaire ou d'une présentation au Bureau communal de l'une des communes concernées et/ou d'une délibération du Conseil communautaire ou du Conseil de surveillance du Grand Port, le cas échéant. C'est aussi l'instance qui a vocation à outiller de manière plus spécifique chacune des démarches ou à bien partager l'outillage, à s'assurer que cela fonctionne bien et que chacun y trouve bien sa place. C'est aussi une instance qui a vocation à permettre à l'ensemble des acteurs de se saisir des éventuelles opportunités qui viendraient à passer, parce que la vie est faite de telle façon qu'il peut y avoir un dispositif, une nouvelle mesure gouvernementale, une entreprise intéressante à accueillir, bref, un élément qui fait rupture et qui nécessite de réagir, et de réagir vite. C'est l'idée d'avoir un cadre permanent de travail qui articule les autorités portuaires et les autorités urbaines et territoriales.

Le Président

Il y a lieu de saluer cette présentation.

Franck Mousset

S'agissant de la déclaration du Premier ministre sur le statut du Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire. De nombreux échanges ont lieu entre différents interlocuteurs sur l'évolution de la gouvernance. Mais il convient sans doute de mettre cela à côté de ce qui a été fait localement, c'est-à-dire de rester sur les projets de ce qu'il y a à faire ensemble. Quelle que soit l'évolution de la gouvernance du Port, Port – État, Port régional ou autre, il faut traiter ces sujets, et les traiter ensemble. Cela ne se frictionne pas. Les sujets tels qu'ils ont été listés, l'avenir de l'usine élévatoire, le projet de port de plaisance, etc., sont des sujets qui se présentent quelle que soit la gouvernance et que l'on retrouve dans l'instance qui décide au sein du Port, c'est-à-dire le Conseil de surveillance.

Le Président

À ce jour, il y a non pas un flou, néanmoins, le Premier ministre a exprimé, dans un discours général, le fait que le Port n'était plus d'intérêt national, mais plutôt d'intérêt régional. Il s'avère que lorsqu'il y a des échanges, comme ceux que j'ai eus avec Mme la Préfète et avec la Présidente de Région, qui a eu elle-même soit le Premier ministre, soit la ministre des Transports, qui était en visite à Saint-Nazaire le 26 janvier, les services de l'État ne savent pas trop répondre. Le Premier ministre s'est exprimé et maintenant, on va regarder comment cela se passe. Néanmoins, pour ma part, je suis convaincu, et j'ai eu l'occasion de l'exprimer au Premier ministre, mais très rapidement, puisque le sujet n'était pas l'avenir du Port, mais un dossier qui est clos, celui de Notre-Dame-des-Landes, qu'il faut assurer aujourd'hui la transition de ce Port. Il y a certes une notion de gouvernance qui peut être interrogée, mais c'est aussi la question de la structuration de son chiffre d'affaires. 70 % du Port, si ce n'est pas plus, a un chiffre d'affaires constitué par des flux énergétiques. Le charbon, à moyen terme, ce sera terminé. Quant à la Raffinerie de Donges, on peut considérer qu'elle est sauvée pour vingt à vingt-trois ans. Il faut de toute façon se préparer à ce que la structuration du chiffre d'affaires de ce Port, donc de ses flux commerciaux, évolue. Il y a d'autres sujets, les énergies marines renouvelables, la gouvernance du Port, le trafic portuaire, le service portuaire, etc., qui sont devant nous. La question est vaste, parce qu'au-delà d'un document qui nous intéresse vivement pour l'avenir du Port sur le plan économique, sur le sujet de l'usine élévatoire, du port de plaisance ou de l'accueil de paquebots de grande croisière et autres sujets évoqués précédemment, il faut réfléchir au moyen de garder, demain matin, cette colonne vertébrale qu'est la situation d'emplois

extrêmement importante. Aujourd'hui, beaucoup de questions sur un temps long sont posées. Beaucoup d'interrogations existent. C'est un sujet qui doit être, de mon point de vue, un des sujets majeurs de l'année 2018. Une fois que l'on a dit cela, on n'a pas dit grand-chose.

Éric Provost

Dans le contexte actuel, il faut être très conscient de la ville d'origine du Premier ministre. Il ne s'agit pas de faire un procès d'intention, mais forcément, si ce sont ce gouvernement et ce Premier ministre-là qui sont amenés à faire des choix, cela doit nous faire redoubler de vigilance, parce qu'il y aura un angle d'approche qui sera forcément différent de ce que pourrait être l'arbitrage d'un Premier ministre d'une autre ville non portuaire.

Pascale Hameau

Est-ce que dans le cadre de l'étude, les conséquences d'une fermeture de la Centrale de Cordemais, qui est plus ou moins annoncée à court terme, ont été envisagées ? Quel en serait l'impact sur le Port, sur le trafic ? Quel est l'avenir possible de cette usine, sachant que la fermeture, en tout cas de l'unité charbon, est annoncée ?

Franck Mousset

La Centrale n'est pas sur le domaine du Port. Par contre, on dispose de chiffres brut de pertes de trafic liées à la fermeture de la Centrale. Mais l'enjeu est beaucoup plus large. Il est pour tout le bassin de vie, pour la filière : il y a les sous-traitants, les questions d'emploi, les questions sociales, etc. Le Port est prêt à participer à toute réflexion qui serait structurée sur ce sujet, en tant que grand acteur économique du territoire. Le ministre propose des contrats de transition énergétique et comme un certain nombre d'acteurs du territoire, le Port est impatient que cette réflexion soit structurée, que l'on sache où l'on va et ce que l'État met au pot, comment il veut travailler avec les collectivités et avec les entreprises.

Antoine Bouvet

Mais dans la période, une fois que l'on a vu qu'il y avait une menace, il faut essayer de la transformer en opportunité. Il faut réfléchir au moyen de faire en sorte que l'État apporte son aide sur ce sujet pour activer la transition énergétique, pour qu'il y ait de la recherche, de l'innovation afin que ce territoire soit vraiment en pointe sur les questions de production, de stockage d'énergie, etc., et pas simplement dans la logique de dire que l'on ferme. Il y a peut-être quelques contreparties à donner au territoire.

Samuel Soriano

À l'invitation du Port, mais aussi de la Chambre de commerce et d'industrie, l'ADDRN a travaillé avec EDF de manière très étroite sur l'écosystème de la Centrale de Cordemais. Ils ont été extrêmement coopératifs et aidants. Le sujet est assez complexe, d'abord parce que la mutation de la Centrale est déjà engagée. Il y a déjà des tranches qui ont fermé. Des expérimentations sont en cours, il y a tout un processus. L'ADDRN a essayé de mesurer comment cela avait fonctionné et quelle était la géographie, c'est-à-dire l'ensemble de l'écosystème qui fonctionne avec la Centrale de Cordemais. Sur une année, près de 700 entreprises sont intervenues sur Cordemais, dont une trentaine sont des entreprises cotraitantes, qui ont travaillé sur site de manière régulière, récurrente, et qui ont vraiment un lien particulier à l'activité de la Centrale. Il apparaît que cette géographie est extrêmement ligérienne : elle s'étire depuis l'agglomération de Saint-Nazaire jusqu'à la métropole nantaise, et de manière relativement équilibrée, c'est-à-dire qu'elle concerne à peu près dans les mêmes proportions la métropole nantaise, l'agglomération de Saint-Nazaire et la communauté de communes Estuaire et Sillon. Dans ce paysage, il y a un petit nombre d'entreprises, parmi les trente entreprises cotraitantes, qui mériteraient qu'on leur porte un regard un peu particulier, soit parce que du fait de leur domaine d'activité, elles sont a priori extrêmement spécialisées et donc, extrêmement dépendantes des activités liées à l'usage du charbon, soit au vu de l'importance de leur mobilisation sur la Centrale de Cordemais et de quelques indicateurs financiers assez simples. Pour le reste, cela peut avoir un impact sur la géographie des établissements. En effet, un certain nombre d'établissements sont implantés au niveau national en Île-de-France et ont une agence locale, dont il

faudrait s'assurer que la présence même de l'agence locale n'est pas conditionnée à l'importance du volume d'activité qui était liée à la Centrale de Cordemais. Il y a donc des situations sensibles. L'ADDRN a également partagé avec EDF que dans ce paysage, parmi les cotraitants – ils ont d'ailleurs invité l'Agence à se rapprocher de Total –, un certain nombre sont très liés à ceux qui interviennent sur la Raffinerie. Ce sont quelques éléments de paysage, qui pourront être présentés à la CARENE à l'occasion, et qui devraient être prochainement présentés au Pôle métropolitain. Ils auraient dû l'être lors du Comité syndical qui a été reporté, avant les fêtes.

Budget primitif 2018 : présentation des projets d'investissements

Michèle Combelles

La présentation du budget primitif se compose traditionnellement d'une présentation par budget et ensuite, d'une présentation de l'ensemble des projets d'investissements, indépendamment des budgets et plutôt par politique. Comme l'année dernière, il est proposé que chacun des Vice-présidents puissent intervenir en fonction des délégations qui leur incombent. L'ensemble des Directeurs adjoints ont construit un support pour leur permettre de s'appuyer sur des éléments de mise en avant de certains projets d'investissement.

Pour le développement économique, dans un premier paragraphe, il s'agit de mettre en avant le soutien au développement industriel. Il est proposé que Michèle Lemaître intervienne pour parler en particulier du boulevard des Apprentis, de son avancée et de ce qui va se poursuivre sur l'année 2018. Au titre du soutien au développement universitaire, Franck Hervy pourrait intervenir sur l'élaboration du schéma enseignement supérieur, recherche, innovation. Pour le tourisme, Jean-Claude Pelleteur interviendrait rapidement sur trois projets : le Centre d'exploration de l'éolien en mer, le projet de pôle touristique de Rozé et la liaison cyclable Mer – Brière. Bien sûr, l'ensemble de ces projets font l'objet d'inscriptions au budget 2018. Au titre du développement numérique de l'agglomération, l'un des projets phares est celui du campus numérique, sur lequel pourrait intervenir Martin Arnout. Un autre projet du volet numérique est le référentiel à très grande échelle, sur lequel il est proposé que François Chéneau intervienne. Il enchaînerait ensuite sur la politique de l'assainissement, dont l'élément essentiel, pour l'année 2018, est la prise de la compétence des eaux pluviales par la CARENE, avec un volant de 5 M€ d'investissement prévu chaque année. S'agissant du budget de l'eau, il est proposé que François Chéneau présente les projets de travaux de modernisation, en particulier sur le site de Campbon, mais aussi sur les réservoirs et les forages. Le même François Chéneau interviendra sur la gestion des déchets, avec un focus sur la station de transfert des déchets ménagers. Ensuite, la question des mobilités serait évoquée, avec une intervention de Jean-Jacques Lumeau sur trois projets majeurs dans ce domaine : la billettique, la gare de Saint-Nazaire, qui va se terminer en 2018, et le confortement du réseau de transports publics, avec l'aménagement de l'espace et des infrastructures communautaires, notamment la requalification du boulevard de l'Atlantique. Jean-Jacques Lumeau interviendrait également sur les équipements culturels et sportifs, avec un focus sur le centre aquatique, qui va ouvrir en avril 2018. La politique de l'habitat sera abordée sous deux angles : le parc locatif social, avec l'ambition réaffirmée de cette politique, que présenterait Jérôme Dholland, et le plan d'action en faveur des copropriétés de la reconstruction, qui serait présenté par Alain Manara. Alain Michelot poursuivrait sur l'aménagement de l'espace avec deux sujets : d'une part, la politique foncière et d'autre part, l'urbanisme, à travers le PLUI, qui doit être arrêté en décembre 2018. Toujours en matière d'aménagement de l'espace, Éric Provost interviendrait sur le volet des études préalables aux zones d'activités économiques ou aux zones d'habitat. Enfin, la transition énergétique serait évoquée par Pascale Hameau sur le développement des panneaux photovoltaïques à la station de Brais, et Claude Aafort interviendrait sur l'étude de faisabilité du réseau de chaleur de Donges.

Tel est le déroulé des présentations qui est proposé.

Le Président

Il est demandé d'éviter les digressions. La séance du Bureau communautaire est ouverte.

II – Délibérations

Délibération n° 1 – Commission Développement économique et attractivité – Mise en œuvre d'une promotion portuaire territoriale – Convention cadre de partenariat entre le Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire, la Région des Pays-de-la-Loire, la CARENE, Nantes Métropole, l'UMNP, la CCI de Nantes Saint-Nazaire, le Département de Loire-Atlantique et l'association Pôle Achats Supply Chain (PASCA) – Approbation et autorisation de signature

Michèle Lemaître

Les membres du Bureau ont reçu toutes les explications nécessaires préparatoires à la convention qu'il est proposé de formaliser sur les engagements des partenaires cités dans l'intitulé de la délibération, sous l'égide d'une gouvernance multi-partenariale. Le PASCA aurait particulièrement en charge la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions. La convention formalise également l'accord des partenaires sur les principes de financement et de gouvernance pour une durée de trois. Un financement de la CARENE auprès du PASCA interviendra sous la forme d'une convention financière bilatérale d'un an, reconductible sous condition de résultats, à hauteur de 40 000 € par an.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 – Commission Développement économique et attractivité – Attribution d'une aide à la société Figeac Aéro – Changement de dénomination et prolongation de la durée du programme d'actions – Avenant n° 1 à la convention financière – Approbation et autorisation de signature

Michèle Lemaître

Une convention a été passée en 2014 entre la Région des Pays-de-la-Loire et la CARENE, qui ont octroyé une aide d'un montant de 250 000 € à Figeac Aéro Saint-Nazaire, qui était à l'époque en cours d'immatriculation, en vue d'accompagner un programme triennal de création de 80 nouveaux emplois et la réalisation de 5 M€ d'investissement à Montoir-de-Bretagne, sur Cadréan. Ce soutien s'inscrivait dans le cadre de la PAT.

Au terme conventionnel, le 14 janvier 2018, la société a indiqué avoir réalisé 2 M€ d'investissements et créé 23 emplois. Cette différence par rapport à l'annonce est due au décalage des prévisions de charges données par les donneurs d'ordres locaux. Depuis, elle a donc sollicité de ses financeurs publics un maintien des soutiens au profit d'un programme éligible allongé de deux ans. Le présent avenant a donc pour objet de prolonger de deux ans la durée du programme et d'acter la dénomination exacte de l'entreprise, qui figure dans la délibération, et le versement des aides restant conditionnées par la réalisation des engagements de l'entreprise.

Le Président

Cette délibération, qui génère 80 emplois à la sortie, ce qui est une bonne nouvelle, fait sans doute l'unanimité.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Commission Développement économique et attractivité – Immobilier d'entreprise – Plan d'action foncier – Territoire de la Commune de Saint-Nazaire – Acquisition d'un double local d'activités situé boulevard de l'Europe – Approbation

Michèle Lemaître

Cette délibération vise l'acquisition par la CARENE de deux hangars accolés, respectivement de 600 et 670 m², l'un occupé par une entreprise de peinture et l'autre occupé par la STRAN, qui y stocke les vélos en location de longue durée. Les deux occupants ont vocation à être maintenus en place dans la durée et le prix proposé par la propriétaire, la

SCI Atlantique, à hauteur de 250 000 €, est compatible avec l'avis de France Domaine. Compte tenu de l'intérêt du projet pour la STRAN et la qualité de la situation du bien, il est proposé au Bureau d'approuver l'opération d'acquisition par la CARENE au prix fixé, d'affecter cette dépense au budget annexe de l'immobilier d'entreprise et d'autoriser le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Immobilier d'entreprise – Ferme de la Motte Allemand – Territoire de la commune de Saint-Nazaire – Cession de la parcelle section AR n° 387 – Approbation

Le Président

En l'absence d'Alain Michelot, Éric Provost est invité à présenter l'ensemble des délibérations de la Commission urbanisme et aménagement durable. C'est l'occasion de le féliciter pour sa belle élection au Parc régional de Brière le 23 janvier 2018.

Éric Provost

Cette délibération porte sur la cession d'un terrain agricole et d'une ancienne maison d'habitation qui avait été acquise par la CARENE. Cette propriété se situe en toute mitoyenneté du PEAN et il avait été décidé, à l'époque, d'acheter pour éviter une mutation vers des activités qui n'étaient pas forcément souhaitables à cet endroit, telles que des activités de loisirs, par exemple, dans l'idée qu'il y avait un potentiel agricole intéressant. Depuis, un important travail a été réalisé avec la Chambre d'agriculture, notamment, pour identifier un futur exploitant. C'est le cas aujourd'hui, puisque depuis quelques mois, quelqu'un s'était positionné sur le bien. Ce sera une exploitation en bio qui fera du maraîchage et de la vente directe à la ferme. Il avait été envisagé que la CARENE conserve le bien un peu plus longtemps, puisque l'idée est plutôt celle d'un portage, pour s'assurer que l'opération serait menée à son terme. Mais au vu de deux éléments, la qualité du futur exploitant, qui a à la fois de l'expérience et qui prend les choses en main et surtout, ses difficultés de financement, puisque n'étant pas propriétaire, il ne peut pas avoir les garanties ou les financements bancaires souhaités, il a été décidé d'anticiper la vente. La délibération a donc pour objet de passer à la cession de l'ensemble de l'exploitation au profit du nouvel exploitant.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Projet foncier îlot Graineterie – Territoire de la commune de la Chapelle-des-Marais – Acquisition de la parcelle AE n° 224 – Approbation

Éric Provost

Il est proposé d'acquérir cette parcelle pour compléter la maîtrise foncière du site de renouvellement urbain « îlot Graineterie » situé au cœur du bourg de La Chapelle-des-Marais, en Brière.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Territoire de la commune de Trignac – Projet d'aménagement et de développement du secteur d'Herbins – Acquisition d'une propriété bâtie cadastrée section AM n° 262 – Approbation

Éric Provost

La CARENE a décidé d'intervenir pour empêcher la transformation en commerces de deux maisons situées au rond-point d'Herbins, à Trignac, en collaboration avec la commune. Cette décision d'intervention foncière tient compte bien sûr des enjeux de requalification du boulevard de l'Atlantique et de l'entrée de ville, mais aussi des stratégies de développement commercial sur ce type d'activité dans des parcs dédiés plutôt de manière plus ou moins sauvage. C'est pourquoi la CARENE préfère se rendre acquéreur de ces deux propriétés, d'autant plus que les négociations ont permis de revenir à un prix plus compatible avec l'estimation de France Domaine. En effet, initialement, les propriétaires avaient déjà discuté avec les enseignes commerciales de la vente et le prix était un peu élevé. La négociation entre la CARENE et les propriétaires a donc non seulement abouti, mais a aussi permis de baisser le prix, sans trop mécontenter les propriétaires vendeurs, il faut l'espérer.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Territoire de la commune de Trignac – Projet d'aménagement et de développement du secteur Herbins – Acquisition d'une propriété bâtie cadastrée section AM n° 264 – Approbation

Éric Provost

Cette délibération a le même objet que la précédente et concerne la deuxième maison.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Territoire de la commune de Saint-Joachim – Acquisition de parcelles pour constituer des réserves foncières sur l'île d'Aignac – Approbation

Éric Provost

Il s'agit d'une opération sur laquelle la CARENE est en phase d'étude, sur un périmètre assez large, pour envisager comment aménager de manière sensible cette zone d'urbanisation future. L'opportunité se présente d'acquérir des terrains situés dans ce périmètre ou à proximité, ce qui offre une visibilité foncière supplémentaire.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Commune de Trignac – ZAE Altitude / Les Forges – Attribution du traité de concession à la SPL Loire-Atlantique Développement – Approbation et autorisation de signature

Éric Provost

Ce dossier a été présenté récemment en réunion de Vice-présidents. Cette délibération fait suite au protocole transactionnel qui a été signé entre la CARENE, la SELA et la commune de Trignac concernant la continuité de l'aménagement et la commercialisation du secteur des Forges. Il est prévu de confier à la SPLA Loire-Atlantique Développement la mission d'aménagement et de commercialisation de ces terrains, qui sont maîtrisés, dans la zone des Forges, et d'accompagner la CARENE dans la réflexion à venir sur l'optimisation foncière de ce parc d'activité, en anticipation de la prochaine desserte alternative d'Altitude et de Montoir. Cette concession d'aménagement présente un déficit prévisionnel qui n'est pas négligeable, lié notamment à des acquisitions foncières qui n'étaient pas prévues au tout début, à une réserve foncière que souhaite faire la CARENE par rapport au site des Forges et également, au risque financier qui a été évalué sur la dépollution des terrains. La CARENE a donc intégré le risque financier de façon extrêmement concrète et réelle pour qu'il n'y ait pas de surprises, en espérant faire mieux sur l'aspect relatif à la dépollution, en trouvant des solutions peut-être moins onéreuses. Mais il est clair que la concession d'aménagement

soumise à l'approbation du Bureau est prévue pour une durée de dix ans avec, dès le départ, l'affichage d'un déficit non négligeable sur l'équilibre financier.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Opération « Rue de Vincennes » à Saint-Nazaire – Subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Silène – Garantie d'emprunts principe

Jérôme Dholland

Une première salve de délibérations en matière d'habitat, les délibérations 10 à 17, concernent les subventions sur un certain nombre d'opérations.

La délibération 10 concerne vingt logements en collectif et trois logements individuels, au cœur d'un ensemble baptisé « l'Île d'Aix », en insertion sur une parcelle qui appartient déjà à Silène. La subvention proposée est de 155 000 €. Le projet démarrera en mai 2018 pour une livraison prévue en 2020.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Opération « La Pommeraye » à Donges – Subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Silène – Garantie d'emprunts principe

Jérôme Dholland

Cette opération porte sur six logements individuels en entrée d'un lotissement réalisé à la Pommeraye. Le démarrage des travaux est imminent, au 1^{er} trimestre, pour une livraison prévue en 2019. Le montant de la subvention proposé est de 73 120 €.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Opération « La Malouine (Bois de la Cour lot 23) » à Saint-Malo-de-Guersac – Subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Silène – Garantie d'emprunts principe

Jérôme Dholland

Cette opération située au sein de la ZAC du Bois de la Cour porte sur 18 logements. Le montant de la subvention proposé est de 311 822 €. Trois de ces logements sont adaptés pour les personnes âgées.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Vente en l'état futur d'achèvement – Opération « Cœur Océan » à Saint-Nazaire – Attribution de subvention à Harmonie habitat – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Harmonie habitat – Garantie d'emprunts principe

Jérôme Dholland

Ce projet d'Harmonie habitat porte sur quinze logements locatifs sociaux en VEFA au sein de deux bâtiments, sur un total de 52 logements collectifs. Ce site est connu, puisque c'est celui de l'ancienne polyclinique. Le montant de la subvention proposé est de 186 465 €. Le projet a été proposé en Commission habitat en fin d'année 2018.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Vente en l'état futur d'achèvement – Opération « Coté Parc » à Saint-Nazaire – Attribution de subvention à Harmonie habitat – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Harmonie habitat – Garantie d'emprunts principe

Jérôme Dholland

Cette deuxième opération d'Harmonie habitat se situe sur le site des cliniques, rue Vera Cruz. Il s'agit de neuf logements sociaux en VEFA parmi 29 logements au total. Les logements sont répartis dans les étages supérieurs des deux bâtiments. Le montant de subvention proposé pour ces neuf logements est de 121 057 €.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Vente en l'état futur d'achèvement – Opération « Pasteur » à Trignac – Attribution de subvention à Logi-Ouest – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Logi-Ouest – Garantie d'emprunts principe

Jérôme Dholland

Il s'agit également d'un projet en VEFA, qui comprend 30 logements collectifs dans un lotissement de 32 lots à bâtir. Les 30 logements se répartissent dans deux bâtiments en R+2. Le montant de subvention proposé est de 351 972 €. Cela participe au fait de garder un patrimoine de Logi-Ouest en compensation de la destruction de la Haute Gagnerie.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 16 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Vente en l'état futur d'achèvement – Opération « Carré Villès » à Saint-Nazaire – Attribution de subvention à Espace domicile – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Espace domicile – Garantie d'emprunts principe

Jérôme Dholland

Il s'agit d'un partenariat en VEFA entre CISN et Espace domicile avec dix logements sociaux sur un programme de 35 logements, du côté de Villès Martin, à Saint-Nazaire. Le montant de la subvention de la CARENE serait de 130 563 €.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 17 – Commission Habitat – Financement de logement social – Acquisition amélioration – Opération « Beaumarchais (foyer ADMR) » à Saint-Nazaire – Subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Silène – Garantie d'emprunts principe

Jérôme Dholland

L'opération Beaumarchais est la transformation d'une ancienne unité de vie pour personnes âgées de l'hôpital de Saint-Nazaire en six logements PLAI gérés par l'ADMR-ADES pour personnes souffrant de maladie mentale. Il s'agit d'une réhabilitation, donc sans label énergétique requis. Le montant de la subvention proposé est de 90 000 €.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 18 – Commission Habitat – Parc social public, réhabilitation de logements – Opération « Cardurand » à Saint-Nazaire – Garantie d'emprunt contracté par Silène auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt

Jérôme Dholland

Les délibérations 18 à 24 portent sur des garanties d'emprunt pour des opérations déjà validées et subventionnées par la CARENE et ne font l'objet d'aucun commentaire particulier.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 19 – Commission Habitat – Parc social public, acquisition en VEFA – Opération « Bonne source » à Pornichet – Garantie d'emprunt contracté par Espace domicile auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt

Jérôme Dholland

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 20 – Commission Habitat – Construction du parc social public – Opération « Villès Babin » à Pornichet – Garantie d'emprunt contracté par Espace domicile auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt

Jérôme Dholland

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 21 – Commission Habitat – Construction du parc social public – Opération « Les Jardins du Marais » à Pornichet – Garantie d'emprunt contracté par Espace domicile auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt

Jérôme Dholland

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 22 – Commission Habitat – Construction du parc social public – Opération « FJT Résidence des Jeunes » à Saint-Nazaire – Garantie d'emprunt contracté par Espace domicile auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt

Jérôme Dholland

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 23 – Commission Habitat – Construction du parc social public – Opération « Rue Jean-Moulin » à Saint-Malo-de-Guersac – Garantie d'emprunt contracté par Habitat 44 auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt

Jérôme Dholland

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 24 – Commission Habitat – Construction du parc social public – Opération « Villa Marine » à Trignac – Garantie d'emprunt contracté par CIF Coopérative auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt

Jérôme Dholland

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25 – Commission Finances – Commande publique – Prestations de création, d'exécution graphique des supports de communication internes et prestations associées pour la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire – Groupement de commandes entre la CARENE et la Ville Saint-Nazaire – Approbation et autorisation de signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Saint-Nazaire

Martin Arnout

Les délibérations 25 à 27 portent sur des groupements de commandes.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 26 – Commission Finances – Commande publique – Convention groupement de commandes maintenance des portes automatiques – Délibération modificative – Approbation et autorisation de signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Saint-Nazaire et son CCAS

Martin Arnout

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 27 – Commission Finances – Commande publique – Acquisition de matériels, applicatifs informatiques et prestations de services associées – Groupement de commandes entre la Ville de Saint-Nazaire, son CCAS et la CARENE – Approbation et autorisation de signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Saint-Nazaire et son CCAS

Martin Arnout

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 28 – Commission Finances – Marché public – Fourniture, installation, maintenance et nettoyage du mobilier urbain – Avenant n° 2 avec la société Abri services – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

La société Abri services est en marché avec la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE, qui ont un certain nombre d'équipements de mobilier urbain sur le territoire. Cet avenant vise à rallonger la durée du marché avec cette société, qui s'engage à investir dans de nouveaux équipements tels que des planimètres, à mettre à disposition un mobilier événementiel de 18 m², de l'éclairage LED sur du mobilier urbain existant, et à remplacer de plaques de signalétique. Cela ne coûte pas plus cher à l'agglomération. Le marché est prolongé de trois ans en échange de ces investissements.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 29 – Contractualisations – Contractualisation – PLIE – Fonds d'aide 2018 – Plan de financement et demande de subvention au titre du Fonds social européen (FSE) – Approbation

Gaëlle Bénizé-Thual

Cette délibération a pour objet de solliciter une subvention auprès de l'OGIM dans le cadre du Fonds social européen pour le fonds d'aide 2018 afin de lever les freins dans l'accès à l'emploi ou à la formation pour les personnes accompagnées dans le cadre du PLIE.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

Le Président

L'ordre du jour est épuisé. Les élus qui le souhaitent sont invités à livrer les retours de représentations ou de réunions de la semaine écoulée. Éric Provost a été élu brillamment au Parc avec quatre votes blancs sur 65 voix. En réalité, les quatre votes blancs correspondent à moins de personnes, puisque quelqu'un était porteur de deux voix. Suivant le poids de chacun, certains mettaient deux, trois ou quatre enveloppes. Ce ne sont donc peut-être qu'une ou deux personnes qui ont voté blanc, ce qui, vu le contexte et l'historique, est une très belle performance.

Pascale Hameau

Au SBVB, il y a eu renouvellement du Bureau et du Comité syndical et l'élection d'Alain Massé comme Président, quasiment à l'unanimité, également, sauf deux votes blancs.

Le Président

Ce sont des opérations de rassemblement et d'efficacité bien menées. Tout va bien. Il convient de remercier toutes celles et ceux qui y ont œuvré, y compris les services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.